

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
DERVENN**



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise DERVENN dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

DERVENN			
Date d'adhésion au programme	17/12/2021	Date d'engagement dans le programme	11/05/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans		

Date de transmission du rapport de suivi	14/11/2024
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022 - 2024
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et Hyssop mandatés par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	9 Rue de la Motte d'Ille 35830 Betton
Secteurs d'activité	Dervenn est une entreprise de Conseils, Etudes et Travaux en génie écologique, fondée en 2002. Elle accompagne ses clients pour améliorer la fonctionnalité écologique des milieux naturels et urbains. L'entreprise intervient auprès : - des collectivités dans la gestion, l'entretien et la mise en valeur des espaces naturels, la gestion différenciée des espaces verts, la prise en compte des impacts de l'urbanisation sur les milieux naturels et le développement de la nature en ville. - des aménageurs et gestionnaires d'infrastructures dans la prise en compte de l'impact de leurs projets sur les milieux naturels, et la gestion de la végétation sur leur foncier. - des aménageurs, promoteurs fonciers et immobiliers afin de viser l'exemplarité écologique dans leurs projets - des entreprises industrielles et commerciales dans la conception, la réalisation et l'entretien de leurs espaces extérieurs.
Chiffre d'affaires	/
Nombre d'employés	40
Site web de l'entreprise	https://www.dervenn.com/

I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise déclare que l'analyse de ses dépendances et de ses pressions présente peu de marge de progression compte tenu de ses réalités terrain et économiques. A l'inverse, Dervenn affirme que l'analyse montre une forte contribution des études et travaux qu'elle réalise dans la lutte contre les principaux facteurs d'érosion de la biodiversité.

L'entreprise identifie deux enjeux principaux en lien avec l'aménagement de son nouveau siège et avec sa mission d'accompagnement en génie écologique. Ces deux enjeux sont traduits à travers deux actions.

Point d'amélioration :

- *Approfondir l'analyse des enjeux notamment à travers l'amélioration continue des pratiques professionnelles de l'entreprise (utilisation de nouveaux protocoles, méthodes ou équipements ; formation des collaborateurs ; précautions contre les espèces exotiques envahissantes ; limitation des impacts en phases travaux) et à travers le fonctionnement du futur siège de l'entreprise (réduction des consommations en eau, en énergie, en matières premières grâce aux investissements, équipements ou comportements des collaborateurs)*

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre géographique du plan d'action concerne principalement les lieux d'exercice d'activités de l'entreprise centrés autour du siège de l'entreprise à Betton en Ile-et-Vilaine Le plan d'action se concentre principalement sur les phases de production (à travers les activités de Dervenn) et d'investissement (à travers le projet d'aménagement du nouveau siège).
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	2
---	---

Nombre d'actions cœur de métier	1	Nombre d'actions complémentaires	1
--	---	---	---

Actions cœur de métier	• 1. Développer et animer un appel à projets « biodiversité » annuel
-------------------------------	--

Action complémentaire	• 1. Préserver et optimiser l'accueil de la biodiversité à l'occasion de l'aménagement du nouveau siège d'entreprise (site des Rignés)
------------------------------	--

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le rapport de suivi fournit une bonne description des différentes étapes réalisées pour chaque action.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants.

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	Suffisant	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Suffisant	Suffisant	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

Dervenn, basée à Betton, est spécialisée en conseil, études, et travaux en génie écologique depuis 2002. Elle accompagne collectivités, aménageurs, promoteurs, et entreprises dans l'intégration de la biodiversité et le développement d'espaces naturels et urbains. L'entreprise compte 40 employés et promeut des pratiques exemplaires en écologie.

Ses engagements préexistants sont indirects à savoir l'adhésion à une fédération professionnelle, l'adoption d'une stratégie RSE intégrant la préservation de la biodiversité, la certification « entreprise à mission » et le soutien à des formations en biodiversité

Les activités de Dervenn reposent sur les services écosystémiques :

1. Approvisionnement : Fibres, biomasse, eau, énergie.
2. Régulation : Gestion des eaux, risques naturels, pollinisation.
3. Culturels : Impact sur la santé, esthétique, et image de marque de l'entreprise.

Ses dépendances influencent toute la chaîne de valeur, des approvisionnements aux études et travaux sur site, jusqu'à la gestion des impacts post-projets.

Ses pressions identifiées incluent :

- Changement d'usage des terres, surexploitation des ressources, pollution, et impacts climatiques.
- Des interventions adaptées limitent la dispersion des espèces exotiques envahissantes.

Dervenn agit positivement sur la biodiversité par des études et travaux (vergers, haies bocagères, gîtes pour la faune...). Indirectement, elle sensibilise par des formations, partenariats académiques, et communications ciblées.

Ses enjeux majeurs sont :

1. Aménagement du siège : Réduction des consommations et impacts.
2. Mission en génie écologique : Renforcer les pratiques professionnelles et les outils innovants pour préserver les écosystèmes.

Dervenn propose un plan d'action sur 2 ans constitué ainsi :

- Actions cœur de métier : Développer et animer un appel à projets « biodiversité » annuel ;
- Action complémentaire : Préserver et optimiser l'accueil de la biodiversité à l'occasion de l'aménagement du nouveau siège d'entreprise.

Les points forts du plan d'action sont :

- L'entreprise a défini des actions pour chacun des deux enjeux majeurs identifiés dans son état des lieux
- Le plan d'action s'inscrit pleinement dans les outils métiers de l'entreprise
- La direction et les parties prenantes interne sont bien impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action.
- Les parties prenantes externes sont mobilisées à l'occasion de réunions annuelles.

Les qualités du plan d'action sont :

- L'enjeu lié à l'aménagement du nouveau siège a bien été identifié.
- Le plan d'action propose 2 actions que l'entreprise ne réalisait pas déjà dans le cadre de sa politique RSE.
- Le mode de gestion défini par l'entreprise permet de vérifier la réalisation de l'action.
- L'entreprise a défini un objectif chiffré et des indicateurs quantitatifs pour ses deux actions ; les indicateurs sont pertinents pour mesurer l'atteinte des objectifs et vérifier la réalisation de l'action.
- Pour l'action complémentaire : les impacts sur la biodiversité sont également quantifiables.
- L'entreprise a mis en place des moyens efficaces pour évaluer et améliorer son plan d'action.
- Les moyens humains provisionnés sont définis par l'entreprise.

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action :

- Identifier les enjeux prioritaires en termes d'impacts négatifs potentiels de l'activité de l'entreprise
- Mettre en place des actions pour améliorer les pratiques de l'entreprise sur l'ensemble des projets effectués, en ciblant ces enjeux prioritaires.
- Préciser la temporalité et les échéances des étapes intermédiaires
- Étendre le plan d'action sur 4 ans, permettant de réaliser de nouveaux appels à projets et de faire un suivi à N+4 des bénéfices des travaux, notamment sur la flore.

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Préciser davantage l'enjeu de contribution des études et travaux dans la lutte contre les facteurs d'érosion de la biodiversité.
- Identifier et suivre des indicateurs d'impact pour l'action 1 sur l'appel à projet biodiversité.
- Faire évoluer les objectifs de moyens vers des objectifs de résultats.
- Préciser les moyens financiers mobilisés pour l'action complémentaire.
- Préciser davantage les ajustements réalisés dans la démarche d'amélioration continue.

Les points d'amélioration pour consolider l'exemplarité sont :

- Préciser (puis démontrer) les impacts attendus sur la biodiversité du plan d'action.
- Développer les liens avec la SNB et les politiques d'aménagement.
- Spécifier quel projet lauréat a été retenu et la plus-value de Dervenn par rapport au projet initial.
- Lister les mesures préventives ou correctives mises en œuvre.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Sur l'ensemble du plan d'action :

- Préciser la contribution attendue du plan d'action à la lutte contre les facteurs d'érosion de la biodiversité
- Faire évoluer les objectifs de moyens vers des objectifs de résultats (par exemple des objectifs d'amélioration de la biodiversité à travers les lauréats accompagnés, des objectifs d'accueil de la faune sauvage sur le nouveau site de l'entreprise)

Sur l'action 1 (cœur de métier) :

- Identifier et suivre des indicateurs d'impact sur l'appel à projets biodiversité, notamment pour mesurer la plus-value de l'accompagnement proposé par Dervenn sur la réduction de pression ou l'amélioration de la biodiversité du lauréat

III.1.2 Complément au plan d'action

- Définir des actions pour réduire l'impact de l'entreprise sur les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité
- Mettre en place au moins une action pour améliorer les pratiques de l'entreprise sur l'ensemble des projets effectués dans le cadre de son activité (ex : formations internes pour la montée en compétence des équipes, promotion systématique de l'utilisation d'essences locales, ...). Cette action est clé pour répondre aux enjeux de l'entreprise.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Démontrer la plus-value de l'accompagnement proposé par Dervenn dans le cadre des appels à projets biodiversité par rapport aux projets initiaux, sur l'amélioration de l'état de la biodiversité
- Lister les mesures préventives ou correctives mises en œuvre pour l'action complémentaire (à l'exception de la pose de nichoirs)
- Préciser les moyens mis en œuvre (financiers et humains) pour la mise en œuvre des deux actions
- Poursuivre l'action 1 en étendant les délais, permettant de réaliser de nouveaux appels à projets et de faire un suivi des impacts des travaux, notamment sur la flore
- Détailler davantage les ajustements qui ont été réalisés dans la démarche d'amélioration continue

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est tout à fait d'accord avec la conclusion et les justifications.

Le jury souligne que le cœur de l'impact de l'entreprise sur la biodiversité se joue principalement à travers ses accompagnements clients.

Par ailleurs, le jury souhaite préciser que, de par ses activités de travaux de génie écologique, l'entreprise est particulièrement concernée par des enjeux vis-à-vis de la biodiversité sur sa chaîne amont (achats, approvisionnements) et par un enjeu relatif aux espèces exotiques envahissantes, enjeux qui ne se traduisent pas encore par des objectifs dans ce premier plan d'action.

RECOMMANDATIONS

Le jury est tout à fait d'accord avec les recommandations.

Le jury souhaite encourager l'entreprise à poursuivre ses efforts de questionnements vis-à-vis de ses enjeux prioritaires (analyse DIRO : dépendances, impacts, risques et opportunités) et dans le cadre de son prochain plan d'action à identifier des objectifs répondant à ses enjeux amont liées à ses activités de travaux de génie écologique (achats, approvisionnements) mais aussi à l'enjeu relatif aux espèces exotiques envahissantes.